

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	15X	20X	24X	28X	32X

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

SOMMAIRE.

M. l'abbé P.-L. Lahaye, 481. — Constitution apostolique, 482. — Lettre de Jérusalem, 485. — Fectification, 489. — Recettes des Œuvres du diocèse de Québec en 1896, 489. — Une parole de faux prophètes, 489. — La Crête, 489. — Pensées, 491. — La lutte scolaire en Hollande, 491. — Université grégorienne de Rome, 492. — Donoso Cortés (1809-1853), 492. — Sainte Eucratida vierge et martyre, 495. — Memento hebdomadaire, 496.



M. l'abbé P.-L. Lahaye
Dixième curé du Cap-Santé (1857-1862).



Voici la Servante du Seigneur
qu'il me soit fait selon votre parole.

CONSTITUTION APOSTOLIQUE
DE
N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII
PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Sur l'interdiction et la censure des livres

Cette importante constitution qui modifie l'ancienne législation de *l'index*, fait règle désormais sur ces matières. Elle mérite donc toute l'attention des catholiques.

DÉCRETS GÉNÉRAUX

TITRE Ier
De l'interdiction des livres

CHAPITRE Ier.

*De l'interdiction des livres des apostats, des hérétiques,
des schismatiques et d'autres écrivains.*

1. Tous les livres n'avant l'année 1600 les Souverains Pontifes ou les conciles œcuméniques ont condamnés, et qui ne sont pas désignés dans le nouvel Index, devront être regardés

comme condamnés, de la même façon que jadis, à l'exception de ceux qui sont autorisés par ces décrets généraux.

2. Les livres des apostats, des hérétiques, des schismatiques et de quelque écrivain que ce soit, s'ils propagent l'hérésie ou le schisme, ou s'ils ébranlent de quelque façon les fondements de la religion, sont rigoureusement prohibés.

3. De même sont interdits les ouvrages des auteurs non catholiques qui traitent de la religion *ex professo*, à moins qu'il ne soit établi qu'il ne s'y trouve rien contre la foi catholique.

4. Les livres des mêmes auteurs, qui ne traitent pas *ex professo* de la religion, mais qui touchent en passant, les vérités de la foi, ne seront pas regardés comme défendus *juri ecclesiastico* tant qu'ils n'auront pas été interdits par un décret spécial.

CHAPITRE II

Des éditions du texte original et des versions en langue non vulgaire de la sainte Ecriture.

5. L'usage des éditions du texte original et des versions anciennes catholiques de la Sainte Ecriture, même celles de l'Eglise orientale, publiées par des écrivains non catholiques, quels qu'ils soient, quoiqu'elles paraissent fidèles et intègres, est permis à ceux seulement qui s'occupent d'études théologiques ou bibliques, pourvu cependant qu'elles n'attaquent, ni dans les préfaces ni ni dans les notes, les dogmes de la foi catholique.

6. De la même manière et sous les mêmes conditions, sont autorisées les autres versions de la Sainte Bible éditées par des écrivains non catholiques et publiées soit en latin soit dans une autre langue non vulgaire.

CHAPITRE III

Des versions indigènes de la Sainte Ecriture.

7. Comme il est manifeste que si les Bibles en langue vulgaire sont autorisées sans discernement, il en résulte à cause de l'imprudence des hommes, plus d'inconvénients que d'avantages, toutes les versions en langue indigène, même celles qui sont publiées par des catholiques, sont absolument prohibées, si elles n'ont pas été approuvées par le Siège apostolique, ou éditées sous la surveillance des évêques avec des annotations tirées des Pères de l'Eglise et d'écrivains doctes et catholiques.

8. Sont interdites encore toutes les versions des Saints Livres, composées par des écrivains non catholiques, quels qu'ils soient,

en toute langue vulgaire—et notamment celles qui sont publiées par les Sociétés Bibliques, que plus d'une fois les Pontifes romains condamnerent, car dans l'édition de ces livres, les lois très salutaires de l'Eglise sur ce point ont été absolument négligées.

Néanmoins l'usage de ces versions est permis à ceux qui s'occupent d'études théologiques et bibliques, pourvu que soient observées les conditions qui ont été établies ci-dessus (n° 5).

CHAPITRE IV

Des livres obscènes.

9. Les livres qui traitent *ex professo* de sujets lascifs ou obscènes, qui contiennent des récits ou des enseignements de cette sorte, sont absolument prohibés, car il faut tenir compte non seulement de la foi, mais encore des mœurs, qui d'ordinaire sont facilement corrompues par des livres de ce genre.

10. Les livres d'auteurs, soit anciens soit modernes, qu'on appelle *classiques*, s'ils sont infestés de ce vice, sont permis, à cause de l'élégance et de la propriété du style, à ceux qu'excellent les devoirs de leur charge et de leur magistère ; mais ils ne devront être, pour aucun motif, remis ou lus aux enfants ou aux jeunes gens, s'ils n'ont été expurgés avec un soin minutieux.

CHAPITRE V

De certains livres d'un genre spécial.

11. Sont condamnés les livres qui contiennent des attaques envers Dieu, envers la Bienheureuse Vierge Marie, ou les saints, ou l'Eglise catholique et son culte, ou les sacrements, ou le Siège apostolique. La même réprobation frappe les livres dans lesquels est dénaturée la notion de l'inspiration de la Sainte Ecriture, ou dans lesquels cette inspiration est trop limitée. Sont interdits aussi les ouvrages qui flétrissent intentionnellement la hiérarchie ecclésiastique, l'état cléricale ou religieux.

12. Il est défendu de publier de lire ou de conserver les livres dans lesquels les sortilèges, la divination, la magie, l'évocation d'esprits et autres superstitions de ce genre sont enseignés ou recommandés.

13. Les livres ou écrits qui racontent de nouvelles apparitions, révélations, visions, prophéties, de nouveaux miracles, ou qui suggèrent de nouvelles dévotions, même sous le prétexte qu'elles sont privées, sont proscrits s'ils sont publiés sans l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques.

14. Sont encore défendus les ouvrages qui établissent que le duel, le suicide ou le divorce sont licites, qui traitent des sectes maçonniques ou d'autres sociétés, du même genre et prétendent qu'elles sont utiles et non funestes à l'Eglise et à la société, et qui soutiennent des erreurs condamnées par le Siège apostolique

CHAPITRE VI

Des images sacrées et des indulgences.

15. Sont absolument interdites les images, de Notre Seigneur Jésus-Christ, de la Bienheureuse Vierge Marie, des anges et des saints, ou de tous autres serviteurs de Dieu, imprimées de quelque manière que ce soit, si elles s'écartent de l'esprit et des décrets de l'Eglise. Que les nouvelles images, avec ou sans prières y annexées, ne soient pas publiées sans la permission de l'autorité ecclésiastique.

16. Il est interdit à qui que ce soit de répandre, de quelque manière que ce soit, des indulgences apocryphes ou des indulgences supprimées ou révoquées par le Siège apostolique. Si elles ont été déjà répandues, qu'on les enlève des mains des fidèles.

17. Qu'aucun livre, sommaire, opuscule, feuille, etc., contenant des concessions d'indulgence, ne soit publié sans la permission de l'autorité compétente.

(A suivre)

Lettre de Jérusalem

Couvent Saint-Etienne, Jérusalem, le 29 janvier.

Monsieur l'abbé A. Chs. Henri Pâquet, Prêtre,
Curé à Saint-Casimir, Canada.

Monsieur le Curé,

Votre bonne lettre vient d'arriver. Elle a fait grand plaisir. Merci donc, et soyez sûr que vos nouvelles seront toujours bienvenues à Saint-Etienne. En retour, je serai fidèle à causer des choses de Palestine. — L'Eglise fêtant encore la Noël, l'Enfant Jésus m'invite à vous parler du lieu de sa naissance. — A deux lieues au sud de Jérusalem, sur le pan d'une colline, s'échelonne une petite ville aux habitations blanches et propres. A ses portes croissent la vigne, le blé et l'olive; la terre très

fertile est arrosée par plusieurs sources : tout enfin lui donne un air étranger à la plupart des villes orientales. L'abondance paraît y faire sa demeure, d'où son nom de Bethléem, ou "Maison de Pain". La population y est de 7500 à 8000 habitants, dont 4500 catholiques romains. Les Rvds Pères Franciscains font le ministère paroissial. C'est encore à eux qu'est confiée la garde de l'étable, ou de la grotte où naquit l'Enfant-Jésus. Jeudi, le 24 décembre dernier, nous avons fait, à pied le pèlerinage de Bethléem. Le temps était superbe, la route en bon état, la lune toute brillante. Passant au champs des pasteurs, il nous semblait entendre leurs hymnes de joie : "*transeamus usque Bethléem*" "Ça bergers assemblons-nous, allons voir le Messie, cherchons cet enfant si doux." Quelques instants plus tard, nous sommes à genoux dans la grotte trois fois sainte. On y voit d'abord l'autel de la nativité, puis au dessous, une plaque en or massif, avec ces mots ; *Hic de Maria Virgine natus est Jesus Christus Dei Filius*, Voilà le grand mystère ! adorons et remercions. Quel bonheur ! mais ce bonheur indigne, il est au chrétien qui communie dignement. Et ne peut-on pas dire de son âme, comme de l'autel de Bethléem : "Ici est né Jésus-Christ." Oui, c'est bien là la vérité, et si l'on y songeait sérieusement, comme on ferait bien la sainte communion et l'action de grâces. — Vous pouvez le supposer, monsieur le curé, je n'ai pas oublié, au pied de la crèche, le pasteur commun des fidèles, notre vénérable archevêque, les pasteurs et paroissiens de Saint-Casimir. Daigne l'Enfant-Dieu exaucer, au plus tôt, la sincérité de cette prière. — Tout à côté de la grotte de la nativité est celle que Saint Jérôme habita quand il vint en Orient, traduire les saintes Ecritures, du grec et de l'hébreu, en latin. Daigne ce grand docteur me donner un tout petit peu de son intelligence des langues orientales et de la manière d'interpréter la parole de Dieu.

A minuit commencent les messes. Impossible de célébrer à la grotte de la nativité ; il eut fallu attendre à deux heures de l'après-midi. — Au maître autel, Mgr le coadjuteur du Patriarche latin de Jérusalem officie pontificalement. Y aura-t-il place pour moi, le dernier ? Tout d'abord, on ne l'eût pas dit, mais voilà que par un *revirement* des choses, à minuit 5 minutes, je puis commencer, et dire de suite les 3 messes, à l'autel de la Sainte Vierge. Après l'autel de la crèche, pouvait-on désirer mieux ?

A la messe de minuit, tous les Bethléémites se font un devoir de communier. Ils font la chose d'une manière très édifiante. Après la messe pontificale, l'évêque va déposer l'Enfant Jésus, dans la crèche, à la grotte de la Nativité. De même qu'il y a 2000 ans, sa naissance fut d'abord annoncée aux petits, aux humbles et aux pauvres, de même aujourd'hui, c'est aux petits bergers de Bethléem que revient le droit d'adorer, en premier lieu, Jésus dans la crèche. Après les bergers, viennent les rois mages ; encore aujourd'hui, les grands, dans la personne des consuls de France, d'Autriche et d'Italie, viennent plier les genoux devant le Verbe incarné. Cela fait, on retourne à l'église où l'évêque célèbre la messe de l'aurore, pendant que l'orgue nous joue les airs de Noël. Nous, nous profitons de la fraîcheur de la nuit pour revenir à Jérusalem. Mes deux compagnons de voyage appartiennent à des diocèses qui vous sont bien connus : Grenoble et Chambéry. Ils connaissent les "vieux Noël"; aussi les chantons-nous jusqu'aux portes du Collège. Le pèlerinage a été heureux à tous les points de vue, nous en gardons le meilleur des souvenirs, "*et hæc olim meminisse juvat.*"

Après Noël vient la *Saint Etienne*. Après la manifestation de la vérité, c'est le témoignage rendu à la vérité. Notre école est bâtie à l'endroit où ce premier martyr fût lapidé et mis à mort. C'est pour nous fête d'obligation. Pour la dernière fois, nous chômons Saint Etienne dans la petite chapelle des religieux. L'année prochaine, nous dirons la sainte messe dans la Basilique qu'on construit en l'honneur du saint diacre. Cette église sera digne de ce premier témoin de la vérité. Tout à la fois, elle sera comme une protestation vivante en face de ces hommes, qui connaissant la justice et la vérité, refusent de les pratiquer. Au besoin, le saint qu'elle invitera à honorer, suscitera les athlètes des premiers siècles. Ces derniers pourront mourir, mais leur œuvre subsistera : *sanguis martyrum semen christianorum*. Et pour le vrai chrétien, qu'est-ce que la vie ? Oui, c'est bien la vie quand l'on meurt, comme Saint-Etienne, voyant les cieux entr'ouverts, et Jésus à la droite de Dieu, notre Père à tous.

Depuis la nouvelle année, j'ai fait deux autres petits pèlerinages, l'un à Emmaüs, où Notre Seigneur ressuscité se montra à deux disciples, l'autre à l'endroit où habita sainte Elisabeth, c'est-à-dire à la deuxième station du rosaire. Le désert de Saint

Jean-Baptiste, c'est-ici que l'on se purifie par la pénitence. Emmaüs, avec sa propreté et sa fertilité, c'est l'âme en état de grâce recevant la sainte communion. Dans l'un comme dans l'autre état, au désert comme à Emmaüs, l'on a toujours raison de dire avec la Sainte Vierge: Mon âme glorifie le Seigneur.
Magnificat anima mea Dominum.

Un mot maintenant de Jérusalem. Par le temps qui court les Russes schismatiques affluent en ville. Pauvres gens ! quel malheur qu'ils ne soient pas instruits. Ils ont l'air d'y aller avec tant de sincérité. Ils assiègent le Saint Sépulcre ni plus ni moins. Quelques-uns y passent la nuit; ce que font d'ailleurs certains catholiques romains. On cite, par exemple, tel père franciscain qui monte la garde chaque nuit auprès du tombeau de son Maître. Moi-même, je connais une religieuse, une négresse (disons toutefois que son âme est certainement plus blanche que sa figure) qui va régulièrement une couple de fois la semaine, veiller au Saint Sépulcre. Mais revenons à nos russes. Peut-être serez-vous anxieux de savoir s'il s'en convertit quelques-uns. Malheureusement, il faut répondre négativement. Sans doute, il y a parmi eux des catholiques romains, mais c'est le petit nombre. Quelle en est la raison ? la difficulté qu'a le prêtre de s'introduire en Russie. Cette difficulté, elle est très grande, même si un prêtre ne veut que passer ou voyager dans le pays. D'où l'impossibilité de multiplier les missions dans cet immense empire. Conclusion de ceci ; en priant pour la propagation de la foi, nous rendons service aux russes, et à tous ceux qui, se trouvant dans leur situation, ne peuvent que difficilement se convertir.

En Orient, les conversions se font surtout chez les Arabes. Il y a maintenant plusieurs prêtres arabes, disant la messe en leur langue. Il y a aussi des Pères franciscains appartenant à la même nation. Quant aux Turcs, on les convertit, surtout dans les hôpitaux quand ils vont mourir. De cette manière, on en gagne encore plusieurs.

J'aurais encore beaucoup à dire touchant la Palestine, mais le temps me force de mettre la partie à plus tard.

Vous demandant un petit souvenir au Saint Sacrifice et vous promettant la réciproque, je suis pour toujours,

Votre tout dévoué en N. S.

JOS EMÉRY GRANDBOIS *Ptre*

Rectification

Nos correspondants ont raison. La traduction du dernier alinéa du décret du 30 juin 1896, que nous avons reproduite dans le numéro du 5 décembre, n'était pas exacte. Les mots *in reliquis* doivent s'entendre *seulement des messes lues*. Telle est l'interprétation donnée par l'un des principaux liturgistes de Rome.

Recettes des Œuvres du diocèse de Québec en 1896

Denier de Saint Pierre	\$2.159.18
Sourds-Muets	818.32
Ecoles du Nord-Ouest.....	873.19
Colonisation	6.565.79
Nègres de l'Afrique	882.80
Sainte-Enfance.....	2.153.57
Propagation de la foi.....	5.405.14
Eglise du S. Sacrement.....	3.453.74
Trappe de Mistassini.....	3.127.27
Total	\$25.439.50

Une parole de faux prophètes

— Le clergé n'entend rien en politique.

R. C'est ce que disent surtout les ignorants et les imbéciles

La Crête

La Crête fut autrefois la Crête aux cent villes ; aujourd'hui, c'est un immense rocher célèbre par les massacres périodiques qu'on y accomplit.

Ses principaux malheurs ont commencé sous les Romains quand ils l'ont eu asservie, les Sarrasins l'ont pelée, les Vénitiens l'ont administrée et défendue, les Egyptiens l'ont possédée, les Turcs la massacrent.

Pour la prendre aux Vénitiens et aux Croisés, ils ont fait une guerre de vingt-trois ans, un siège mémorable de treize ans devant la Canée.

En ce temps-là, en 1645, les Turcs, qui n'ont plus guère

aujourd'hui un seul navire de guerre, avaient 400 navires, 50 000 soldats qu'ils n'ont plus pour défendre leur proie.

Le bombardement avec de gros boulets de pierre, dura cinquante-sept jours.

Suda se défendit non moins héroïquement. Les Turcs furieux avaient élevé devant les portes de la ville trois pyramides composées de 5000 têtes de chrétiens. On regardait la mer et on attendait la France tous les jours, d'année en année. Une flotte de Louis XIV arriva enfin avec 6000 hommes : il y avait treize ans qu'on l'attendait, la Canée vezait de capituler (6 septembre 1668), après 69 assauts, 80 sorties, 1364 explosions de mine ; la ville n'était que ruines et cadavres ; il n'y avait que 4000 vivants presque tous blessés, on avait eu 30 000 morts.

La défense d'Arcadi prit les proportions d'un drame épique. Arcadi était une forteresse où s'étaient réfugiées les familles de tous les villages environnants, afin d'échapper aux Turcs. La résistance y dura plusieurs semaines, et quand les défenseurs eurent épuisé leurs munitions, ils se firent sauter.

Vaincus, les Crétois n'ont jamais cessé de se révolter, et les chrétiens ont failli souvent recouvrer la liberté, notamment en 1821 : mais ils furent encore réduits, grâce à l'intervention des Egyptiens, appelés à la rescousse par le sultan.

“ En 1822, dit un historien citant un fait particulier, 300 Hellènes s'étaient réfugiés dans les vastes cavernes de Melidhoni. Il y eut là un horrible fait de barbarie. Les Turcs allumèrent un grand feu devant l'étroite ouverture des cavernes, et le vent, qui les aidait dans leur œuvre d'extermination, poussait la fumée dans le souterrain. Les réfugiés périrent tous étouffés. Les cadavres restèrent sur le sol, sans autre sépulture que le sédiment calcaire “ et longtemps, dit le géographe Elisée Reclus, on se montra, ça et là, des ossements que la poussière des pierres n'avait pas encore revêtus de son linceul grisâtre.”

Les Egyptiens, en récompense du service rendu, reçurent la Candie, et y régnèrent jusqu'au jour où l'Europe, en 1840, frappa les Egyptiens : et rendit la pauvre île, non à la liberté, mais aux Turcs. La Grèce a toujours soutenu les Crétois et les excités. En 1869, une conférence européenne enjoignit à la Grèce de laisser la Crète définitivement à la Turquie, qui devait accorder une administration équitable. La Turquie ne fit rien. Et, en 1875 et 1878, nouvelles révoltes, nouveaux massacres. Le

Congrès de Berlin obtint quelques réformes : mais, en 1885, la Turquie remplaça un gouverneur sympathique, par un ennemi des chrétiens, nouvelle révolte, nouveaux massacres.

La Crète, a dit un diplomate, est " un baril de poudre sans cesse placé sous les étincelles ; " il vient de faire explosion et de rallumer la question d'Orient, et voici dans quelles circonstances :

Le 11 septembre dernier, la Sublime Porte notifia aux six grandes puissances un document important qui précisait les réformes administratives financières et législatives qu'elle s'était enfin décidée à accorder aux Crétois sur les instances des gouvernements européens.

Les promesses restèrent encore lettre morte, et c'est pourquoi une nouvelle insurrection vient d'éclater.

Le quartier chrétien de la Canée a été incendié, les magasins pillés et plus de 2 000 chrétiens et la mission ont dû se réfugier sur les navires. On a transporté les réfugiés aux îles voisines.

Le roi de Grèce, malgré les forces navales des puissances assemblées devant la Canée, pour s'opposer à une conflagration, a envoyé son fils, le prince Georges, avec des troupes, s'emparer de l'île, qu'il déclare officiellement annexée à la Grèce.

Le prince Georges a sauvé la vie au czar actuel, au Japon, en détournant un assassin, et on peut croire qu'il est soutenu par l'empereur Nicolas.

La situation est donc fort grave, car les Turcs et les Bulgares vont sans doute entrer en guerre au nord de la Grèce.

Pensées

" Combien sacrifie l'honneur, chose de nécessité, à la gloire, chose de luxe."

" Une cervelle sans jugement est une voiture mal suspendue, et qui verse en route."

La lutte scolaire en Hollande

La lutte en Hollande pour faire triompher les écoles libres et forcer le gouvernement à les subventionner, a duré de 1857 à 1889, c'est-à-dire environ trente-deux ans. Le diable ne cède jamais du premier coup.

Favoriser les écoles neutres, c'est coopérer à la déchéance

morale de la vie catholique. Cet acte, venant d'un catholique, est une espèce d'apostasie.

Université grégorienne de Rome.

L'Université grégorienne de Rome, jadis installée au collège romain, fondé à cet effet par le pape Grégoire XIII, avait dû se réfugier, à la suite de l'entrée des Italiens à Rome, au voisin collège germanique, dont les élèves s'installèrent à leur tour à l'hôtel Costanzi, près de la place Barbarini.

Après l'invasion piémontaise, le chiffre des élèves était descendu à 173. Mais peu à peu l'Université grégorienne reprit sa splendeur du temps de Grégoire XIII, de Sixte-Quint, et de saint François Borgia. Aujourd'hui elle compte 1029 élèves, le chiffre le plus élevé qui ait été atteint jusqu'à présent.

L'Université grégorienne appartient encore aux Pères Jésuites, auxquels le gouvernement italien a enlevé, avec le Collège romain, la belle bibliothèque, composée de 60,000 volumes et de 2000 manuscrits, ainsi que le célèbre Musée Kircher, fondé par un P. Kircher, un Jésuite allemand de la maison de Wurzburg.

L'Université grégorienne compte trois Facultés; 23 Pères Jésuites y occupent les diverses chaires. 19 de ces Pères appartiennent aux provinces italiennes, 2 à celles d'Allemagne, 1 à celle de France et 1 à celle des Etats-Unis.

Parmi les élèves, on compte 389 Italiens, 173 Allemands, 141 Français, 105 Américains, 76 Espagnols, 99 Polonais, 37 Anglais, 20 Ecosais, 27 Belges, 18 Autrichiens, 18 Suisses, etc.

Donoso Cortès (1809-1853).

(suite)

En 1849, l'ordre public étant menacé en Espagne, le ministère prenait des mesures de précaution dont l'opposition contestait la légalité. Un député venait justement de discourir sur ce thème, de conclure à la légalité partout et toujours, lorsque Donoso Cortès, prenant à tâche de répondre par un exposé de principes, attaqua de front cette vieille bastille des juristes. "Moi qui crois, dit-il, que les lois sont faites pour les sociétés, et non les sociétés pour les lois, je dis : La société, tout par la société, tout pour la société. Quand la légalité suffit pour sauver

la société, la légalité ; quand elle ne suffit pas, la dictature ! Si la question était entre la liberté et la dictature, je n'hésiterais pas, je voterais, comme vous tous, pour la liberté. " Mais il s'agit de choisir entre la dictature de l'insurrection et celle du gouvernement. L'orateur préfère celle-ci et prouve que la dictature est une vérité dans l'ordre théorique, et un fait dans l'ordre historique.

Après avoir indiqué comment la monarchie française avait été condamnée pour faire place à une république épouvantée de son triomphe, qui fit du premier moment banqueroute à ses trois principes fondamentaux de liberté, de fraternité et d'égalité, et qu'il appelle, à cause de cela, la république des trois mensonges, il montre par l'histoire que le germe des révolutions n'est pas dans la misère, mais dans les désirs de la multitude surexcitée, par les démagogues, qui l'exploitent à leur profit. " *Vous serez comme les riches*, telle est la formule des révolutions, socialistes contre les classes moyennes. *Vous serez comme les nobles*, telle est la formule des révolutions des classes moyennes contre la noblesse. *Vous serez comme les rois*, telle est la formule des révolutions des classes aristocratiques contre les rois. Enfin, Messieurs, *vous serez comme les dieux*, telle est la formule de la première révolte du premier homme contre Dieu. Depuis Adam, le premier rebelle, jusqu'à Prud'homme, le dernier impie, telle est la formule de toutes les révolutions.

" C'est un fait historique, un fait reconnu, un fait incontestable que la mission de la France est d'être l'instrument de Dieu pour la propagation des idées nouvelles, soit politiques, soit religieuses et sociales. Dans les temps modernes, trois grandes idées ont envahi l'Europe : l'idée catholique, l'idée philosophique et l'idée révolutionnaire. Or, dans ces trois périodes, toujours la France s'est faite homme pour propager ces idées. Charlemagne a été la France faite homme pour propager l'idée catholique, Voltaire a été la France faite homme pour propager l'idée philosophique, Napoléon a été la France faite homme pour propager l'idée révolutionnaire. Tous les révolutionnaires du monde savent que, quand les révolutions deviennent sérieuses, quand les nuages s'amoncellent, quand l'horizon s'obscurcit, quand les vagues montent, le vaisseau de la révolution n'a d'autre pilote que la France . . . Messieurs, ce mot fait frémir, mais je suis résolu à dire la vérité : la liberté est morte : elle ne ressuscitera ni le

troisième jour ni la troisième année, ni peut-être le troisième siècle; vous vous effrayez de la tyrannie que nous souffrons ! vous vous effrayez de peu : vous verrez bien autre chose. . . . Le monde marche à grands pas à la constitution d'un despotisme, le plus gigantesque et le plus destructeur que les hommes aient jamais vu. Pour annoncer cela, je n'ai pas besoin d'être prophète, il me suffit de considérer l'ensemble effrayant des événements humains, de leur seul vrai point de vue, des hauteurs catholiques.

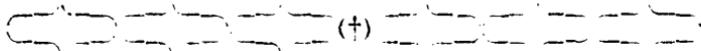
“ Il n'y a que deux répressions possibles : l'une intérieure, l'autre extérieure : la répression religieuse et la répression politique. Elles sont de telle nature que lorsque le thermomètre religieux s'élève, le thermomètre de la répression baisse et réciproquement, lorsque le thermomètre religieux baisse, le thermomètre politique, la répression politique, la tyrannie monte, c'est une loi de l'histoire, c'est une loi de l'humanité. ”

Est-ce que les monstrueux armements qui écrasent l'Europe, est-ce que la servitude militaire qui tient tout homme, pendant vingt-cinq ans, même les prêtres, est-ce que ces millions de soldats qui, depuis tant d'années, ont le doigt sur la détente du fusil, ne sont pas une démonstration de ce despotisme destructeur entrevu par Donoso Cortés. ?

“ Toute vraie civilisation vient du christianisme, dit-il, cela est tellement certain que la civilisation entière se trouve concentrée dans la zone chrétienne. La culture est le vernis, mais rien que le vernis de la civilisation. Seul, le christianisme civilise le monde et il le civilise par trois moyens: en faisant de l'autorité une chose divine, de l'obéissance un devoir non plus envers l'homme, mais envers Dieu, et du sacrifice, de l'oubli de soi, la règle de quiconque veut plaire à Dieu. Une réaction morale est-elle possible? Oui. Est-elle probable? non. J'ai connu des hommes qui s'étant éloignés de la foi, y sont revenus; mais un peuple qui ayant abandonné la foi, l'aït reconquise, je n'en connais pas un. . . . ”

Ce discours eût un retentissement extraordinaire, mais ces prédictions provoquaient des réserves dans le camp même des catholiques, qui sentent le besoin de garder intacte la vigueur de leur foi aux victoires finales de Dieu. Un échange de vues en ce sens eut lieu entre lui et Montalembert, qui n'osait s'avouer le triomphe du mal: “ non, répliqua Cortés, sans que ma plume hésite, sans que mon cœur se trouble, sans que ma main tremble.

je réponds: Incontestablement, la victoire restera à la civilisation philosophique. L'homme a voulu être libre de Dieu, il le sera. Ce jour viendra, je n'en doute pas, le champ appartiendra aux hommes de croyances pures, mais, n'en doutez pas non plus, ce jour n'aura pas de durée. La société, en définitive, est blessée à mort: elle mourra parce qu'elle n'est pas catholique: le catholicisme seul est la vie." (À suivre)



SAINTE ENCRATIDA VIERGE ET MARTYRE

XXIV

LA LÉGIION CHRÉTIENNE (Suite)

— Je viens consoler et secourir ceux qui souffrent.

— Et qui vous pousse à affronter ces prisons ? ajouta le tyran.

— Mon cœur, fit la noble femme.

Dites plutôt, continua Dacien, que vous appartenez à cette race de malfaiteurs. "

Marie répliqua :

— Les anciens Romains étaient compatissants, tous ceux qui souffraient avaient droit à leur pitié. Y a-t-il une loi de l'empire qui défende la miséricorde ?

Les chrétiens ne la méritent pas, s'écria Dacien. Tout Romain devrait travailler à les exterminer. Celui qui les favorise est l'ennemi de l'État. Appartenez-vous à cette catégorie ?

— Je ne suis point traître à la patrie, dit seulement la diaconesse.

— Vos actions le feraient supposer. Mais comment pénétrez-vous ici dans les prisons avec tant de facilité ?

— Aviez-vous interdit l'entrée des cachots ? demanda Marie ?

— D'ordinaire, non, poursuivit Dacien, mais ceux où sont renfermés les chrétiens ne doivent pas recevoir de visite. Comment donc faites-vous pour vous y introduire ?

— Demandez-le au geôlier, observa la diaconesse.

— Ah ! Je le comprends trop, continua le tyran, les gardiens se vendent. Je suis entouré de traîtres achetés par les chrétiens; vous qui vous servez d'instrument à cette séduction, femme, êtes-vous chrétienne ?

— Je suis veuve d'un citoyen romain, dit simplement Marie.

— Peu importe, insista le préfet. Encore une fois êtes-vous chrétienne? Être veuve de Romain vous donnera alors le droit d'avoir la tête tranchée au lieu de subir les tortures d'Encratida. Allons aux preuves, descendez sur la place, sacrifiez aux dieux, blasphémez le Christ, alors seulement je vous laisse en paix.

— Cela jamais, affirma la diaconesse.

— Vous êtes donc chrétienne, vociféra le tyran.

— Par la grâce de Dieu, fit Marie en élevant la voix.

— Toujours, partout des chrétiens, hurla le préfet. On les tue dans un lieu, ils se montrent ailleurs; comment les exterminer si la majeure partie de nos femmes appartient à cette secte abhorrée! Peut-être mes geôliers eux-mêmes font partie de cette religion maudite.

— Ils ne sont point chrétiens, dit la diaconesse. Mais c'est en vain que tu fatigues tes bourreaux. La persécution nous féconde, le sang des martyrs est une semence de chrétiens. La promesse de Dieu est avec nous, sous peu nous égalerons le nombre des étoiles au firmament, et des grains de sable de la mer; et tu verras peut être toi-même la Croix du Sauveur triompher sous les étendards de l'empire."

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC.—Les Quarante-Heures auront lieu à S.-Eugène, le 25; au Château-Richer, le 27.— Les abonnés qui ne reçoivent pas régulièrement la *Semaine Religieuse* sont priés d'en donner avis à l'administration. Jamais l'envoi de la Revue n'est discontinué, pour aucune raison, à ceux qui n'en font pas la demande. Nous regrettons les irrégularités que l'on nous signale de temps en temps, mais elles sont presque inévitables. Ce qu'il y a de mieux à faire en pareil cas, c'est de prévenir l'administration par carte postale.—Mgr Langevin a fait publier une note déclarant que sa conduite a été approuvée et louée en Cour de Rome, et mettant les catholiques en garde contre les fausses nouvelles lancées pour faire naître la défiance, envers les supérieurs ecclésiastiques.—La jubilation de la presse libérale à l'occasion de la venue probable d'un délégué, amuse beaucoup ceux qui se rappellent l'attitude de la même presse à l'égard de Mgr Irncülders, délégué apostolique au Canada en 1873.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.